

Bureau National du 16 mai 2024

**Point 3 : rappel de cette note du 30 avril 2024
dans la note quotidienne**

**Réunion des structures pour la répartition FPN1 2023 de la
participation aux organismes gérés paritairement
le mardi 21 mai 2024 de 14h à 16h en visio**

L'Association de gestion du Fonds paritaire national (AGFPN) nous a remis par courriel un tableau intitulé « REPARTITION FINALE ANNUELLE CRÉDITS 2023 : ACOMPTES ET SOLDE 2023 - MISSION 1 BRANCHE OS (euros) ».

Cela correspond à la « mission 1 Conception, gestion, animation et évaluation des politiques paritaires ».

<http://www.agfpn.fr/pdfs/AGFPN-fonds-enjeux-principes.pdf>

Ces montants sont calculés par l'AGFPN à partir de la collecte de la cotisation sociale de 0,016 % (dénommé « contribution patronale au dialogue social ») et donc les montants changent d'une année à l'autre selon l'évolution de la masse salariale par convention collective.

L'Union syndicale Solidaires a reçu de l'AGFPN un total de 315 011 euros sur la mission 1.

Il est proposé comme les exercices précédents de convenir d'une réunion qui aura lieu le mardi 21 mai 2024 de 14h à 16h ouverte à toutes les structures membres du Bureau National concernées afin de valider collectivement la répartition de ces montants.

Cette réunion se déroulera uniquement en visio. Voici le lien de connexion : <https://us02web.zoom.us/j/87122554857?pwd=ZjdhNEtWUW5PRWpKNjNOTWxiSDVEZz09> et code secret si besoin : 637908

Afin de permettre dès à présent aux structures nationales/fédérations concernées d'échanger entre elles sur la répartition et de préparer cette réunion nous vous adressons en annexe le tableau reprenant les calculs établis par l'AGFPN.

Un reçu sera fait entre chaque structure et l'Union syndicale Solidaires pour définir les responsabilités en cas de contrôle de l'AGFPN ou d'autres organismes.